ANNEXE 11 – Tarification de l'eau et prestations annexes liées au service de l'eau (modifiée par avenant N°6)

Applicable au périmètre irrigué du Littoral Sud.

TARIFICATION EAU BRUTE Grille tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2024 (prenant en compte l'indexation des prix prévue à l'article 50.5 du contrat initial, au titre de l'année 2024)				
Tarif	Désignation	Part variable	Part fixe	Part fixe supplémentaire
	Unité	€ H.T. /m³	€ H.T. /semestre	€ H.T. /m³/h
A	**Eau brute destinée aux usages agricoles professionnels**		10,20	
A1	*Volume ≤ 12 000 m³/ha/an*	0,0870		
A2	*Volume > 12 000 m³/ha/an*	0,0894		
	Unité	€ H.T. /m³	€ H.T. /trimestre (débit souscrit < 5m³/h	€ H.T. /m³/h (par m³/h souscrit supplémentaire au-delà des 5 m³/h)
C	**Eau brute pour les collectivités ou services d'eau potable**	0,2381	29,85	0,20
D	**Eau brute destinée aux activités économiques diverses et usages agricoles non professionnels**	0,3343	29,85	0,20
E	**Eau brute destinée à l'arrosage des Espaces Verts**	0,7428	92,86	

PRESTATIONS ANNEXES (Tarifs en vigueur à compter du 1er janvier 2024)		
	Désignation	Forfait (en € H.T.)
F1	**Souscription et/ou transfert d'un abonnement en eau**	82,95
F2	**Pose d'un branchement** Ces prix rémunèrent à l'unité la fourniture et la pose d'un compteur, y compris vanne de sectionnement, coffret de protection et pièces de raccordement :	
	DN 15 ……..	936,00
	DN 20 ……..	975,62
	DN 25 ……..	1 018,96
	DN 30 ……..	1 064,77
	DN 40 ……..	1 118,00
	DN 50 ……..	1 178,67
	DN 65 ……..	1 203,43

ANNEXE 11 – Tarification de l'eau et prestations annexes liées au service de l'eau (modifiée par avenant N°6)

	Désignation	Forfait (en € H.T.)
F3	**Frais de repose de compteur** (après une coupure pour non-paiement ou provisoire à la demande du client) Dépose et repose de compteur sur tubulure …… Dépose et repose de compteur en ligne ……..	 153,52 102,76
F4	**Vérification de compteur sur site** (applicable lorsque son fonctionnement s'avère conforme à la réglementation)	157,24
F5	**Vérification de compteur sur banc agréé** (applicable pour tout compteur de DN < 65 mm, lorsque son fonctionnement s'avère conforme à la réglementation)	860,48
F6	**Frais de relance ou de mise en demeure** (gestion et envoi de courrier simple ou en recommandé)	14,86
F7	**Frais de remplacement d'un compteur,** applicable pour tout compteur de DN < 65 mm, à la demande de l'abonné ou en cas de dégradation. DN 15 …….. DN 20 ……... DN 25 ……... DN 30 …… DN 40 …… DN 50 …… DN 65 ……..	 278,57 293,43 312,00 333,05 491,53 528,67 528,67
F8	**Frais de remplacement de vanne sur branchement** applicable pour un DN < 65 mm avec pièces et main d'œuvre à la demande de l'abonné Vanne opercule 20/27 …… Vanne opercule 26/34 …… Vanne opercule 33/42 …… Vanne opercule 40/49 …… Vanne opercule 50/60 ……... Vanne opercule 66/76 ……	 130,00 132,48 138,67 152,29 191,91 224,10
F9	**Frais de remplacement de vanne sur branchement** applicable pour un DN < 65 mm hors pièces.	117,62
F10	**Frais de changement du limiteur de débit du branchement** Compteur sur tubulure …… Compteur en ligne ……..	 272,38 255,05

ANNEXE 11 – Tarification de l'eau et prestations annexes liées au service de l'eau (modifiée par avenant N°6)

	Désignation	Forfait (en € H.T.)
F11	**Pénalités** applicables en cas de dégradation des équipements du réseau par faute, négligence ou malveillance ou usage de l'eau non conforme à l'objet du règlement de service Usage de l'eau non conforme ……..... Dégradation des équipements du réseau par faute, négligence ou malveillance ……..	 3 095,25 2 476,20
F12	**Frais de relevé d'index compteur** applicable après prise de rendez-vous avec l'abonné suite à une impossibilité avérée d'accéder au compteur,	55,71
F13	**Pose d'un branchement avec compteur sur tubulure** Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'un compteur, y compris vanne de sectionnement, pièces de raccordement, main-d'œuvre et déplacement …….. Compteur et pièces de raccordement fournis à titre gratuit jusqu'à épuisement du stock	 410,23